

Compte-rendu réunion du Comité de quartier Ferry-Buffalo du mardi 21 janvier 2025 de 18h30 à 20h30

Présents :

Membres de droit : Madame Elisabeth ROSSIGNOL, Présidente du comité de quartier.
Madame Annie GLATIGNY, représentante de l'association de quartier.

Invitée : Madame Marie-Sophie LESUEUR, Maire-adjointe à la Citoyenneté, la Tranquillité résidentielle, la Propreté et la Vie des quartiers.

Membres du collège des habitants : Madame Alexandrine CORNELOUP, Madame Aline HAUGUEL, Madame Abibata BARRO, Monsieur Jean ARHAN, Madame Véronique TOFFIS, Madame Martine LE CORRE, Monsieur Philippe CHANTEPERDRIX, Madame Blandine BRICE, Madame Nazila PAKNIA, Monsieur Benjamin SMADJA, Monsieur Jean-Yves LE SAUX, Madame Claudine FREULON, Monsieur Rodolphe NIVAULT, Madame Sylvie NGUYEN, et M. Robert LEROUX.

Excusés :

Membres de droit : Madame Isabelle PAILLARD, Vice-Présidente du comité de quartier et Monsieur Nicolas TRÜB, représentant des commerçants du quartier.

Membres du collège des habitants : Madame Chantal BUFFET, Madame Christine MAILLARD, Madame Marianne BRUNEAU, Madame Dominique LE SAUX et Monsieur Dominique LENORMAND.

Absents :

Membre de droit : M. Michaël ROLLOT, représentant des entrepreneurs du quartier.

Membres du collège des habitants : Madame Dominique MARTIN, Madame Fabienne GALAND, Monsieur Sébastien GIRARDOT, Monsieur Abderraouf KARAA et Monsieur Abdelhakim BENKHERFALLAH.

Rappel de l'ordre du jour :

- I. Compte-rendu de la réunion publique sur le réaménagement de la rue des Frères Henry.
- II. Point sur les Budgets Participatifs.
- III. Compte-rendu des travaux et réflexions des commissions.
- IV. Echanges, remarques et questions diverses.

Madame Elisabeth ROSSIGNOL remercie les membres du comité de quartier de leur présence et excuse Madame Isabelle PAILLARD pour son absence.

Avant de commencer la réunion, les membres du Comité de quartier sont invités à choisir un volontaire pour rédiger le compte-rendu synthétique de la réunion. En l'absence de volontaire, il sera donc rédigé par le Pôle Démocratie Participative.

Zoom sur les questions de propreté :

Madame Elisabeth ROSSIGNOL donne la parole à Madame Marie-Sophie LESUEUR, Maire-adjointe à la Citoyenneté, la Tranquillité résidentielle, la Propreté et la Vie des quartiers afin qu'un échange puisse avoir lieu avec les membres du Comité de quartier sur les questions concernant sa délégation dans le quartier.

Questions durant cet échange :

Où en est l'installation des cendriers de rue qui devait se faire notamment au niveau de certains points très fréquentés par les fumeurs (près des entreprises, du lycée, etc...) ?

Réponse : Ces cendriers vont être installés prochainement aux différents points concernés (40 environ vont être rajoutés). Ils seront collectés une fois par semaine. La Ville prend aussi régulièrement contact avec les entreprises pour les inciter à installer des cendriers sur leur foncier.

Gestion des déchets :

Les délais de ramassage des encombrants sur rendez-vous sont jugés trop importants.

Où déposer les déchets verts ?

Que faire des sapins recouverts de neige artificielle non autorisés dans les lieux de dépôt ?

Réponse :

- La Ville travaille avec Vallée Sud Grand Paris (en charge de la gestion des déchets) afin de trouver des solutions pour améliorer le service de ramassage des encombrants qui se met en place progressivement.
- Concernant les déchets verts, les Montrougiennes et les Montrougiens peuvent les apporter un mercredi par mois directement au garage municipal de la rue Paul Bert (voir les modalités sur le site de la Ville).
- Pour les sapins de Noël, des lieux de dépôt ont été installés à différents endroits dans la Ville. En effet, les sapins couverts de neige artificielle ne sont pas acceptés et il n'existe, actuellement, aucune solution pour ce type de déchet. La même problématique se pose pour se débarrasser des miroirs et la Ville a demandé à VSGP de trouver des réponses satisfaisantes.

La commissions Culture et Événementiel propose de laisser aux Street-Artistes montrougiens la liberté de créer des œuvres sur le mur du CAM à la place des divers graffitis.

Réponse : la Ville va recouvrir le mur actuel d'une couche de peinture blanche nettoyante afin de pouvoir retirer plus facilement les graffitis qui y seraient apposés. Concernant le projet de la Commission Culture et Événementiel, Madame LESUEUR laisse le Pôle Démocratie participative mettre en place une réunion avec l'élue en charge de la Culture et les différents responsables, afin de voir si un projet de Street Art serait faisable.

Reprise de l'Ordre du jour.

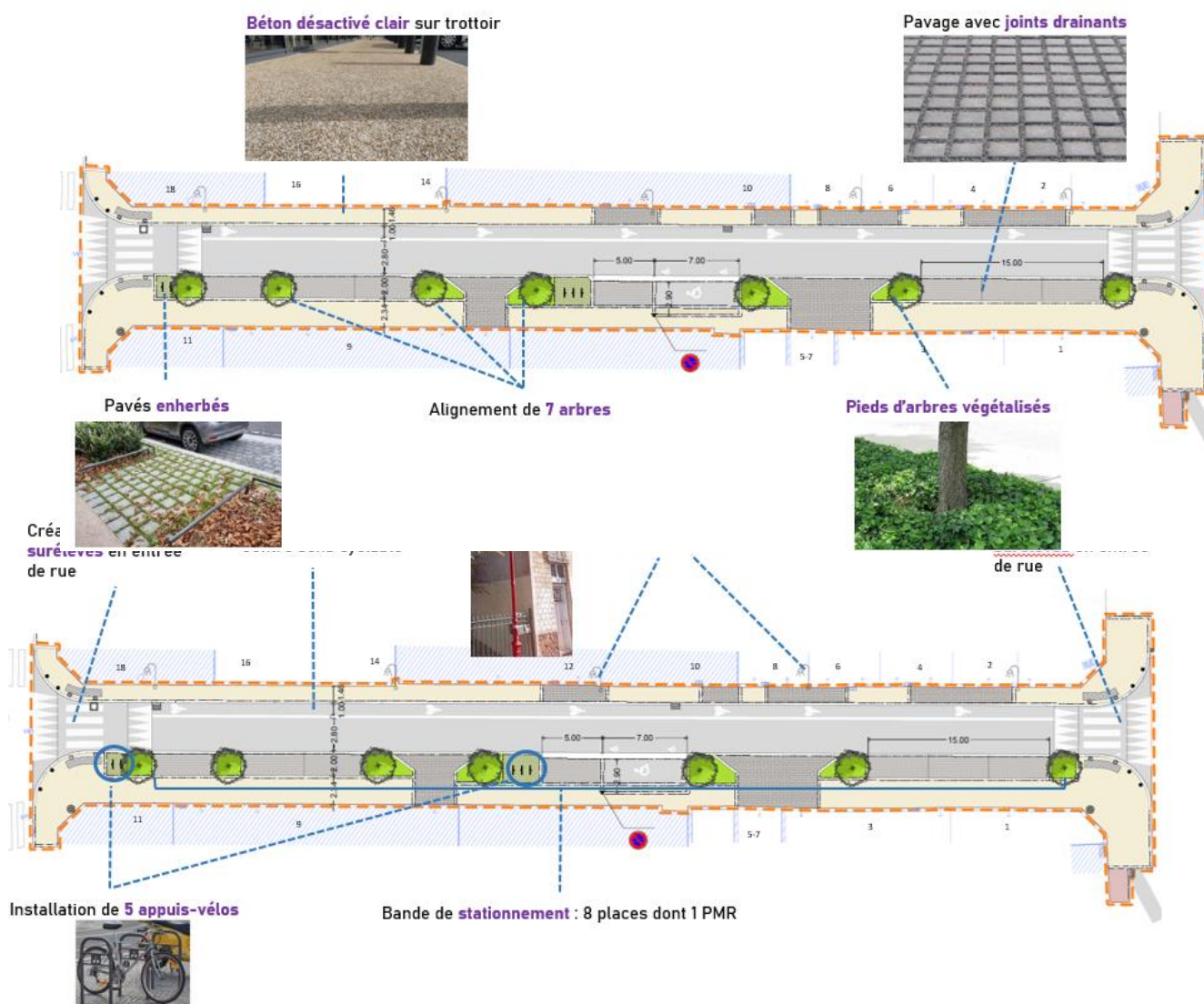
I. Compte-rendu de la réunion publique sur le réaménagement de la rue des Frères Henry.

Le Pôle Démocratie Participative présente le compte-rendu de la réunion publique sur le réaménagement de la rue des Frères Henry à laquelle les membres du CQ étaient invités. Celle-ci s'est déroulée lundi 13 janvier 2025.

Les objectifs de requalification de l'espace public :

- Apaiser la circulation et favoriser les mobilités actives
- Végétaliser et lutter contre les îlots de chaleur





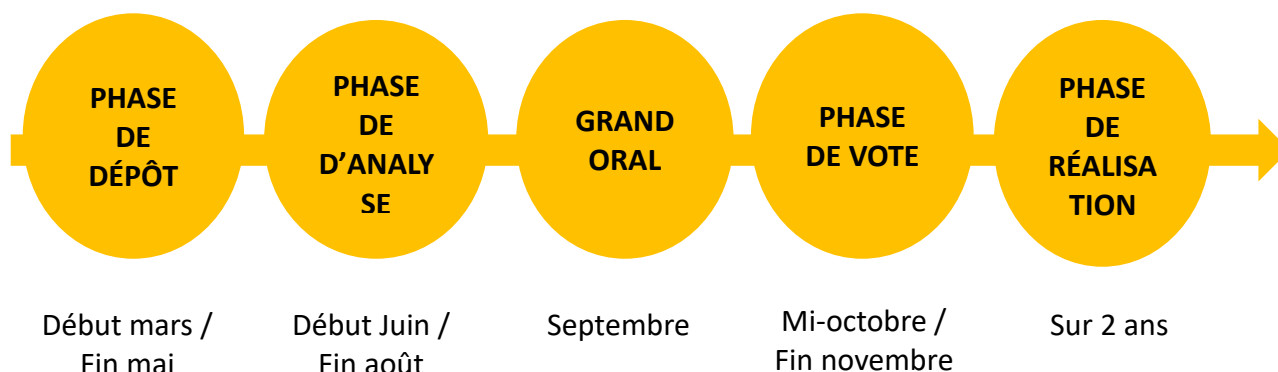
Une phase de concertation est lancée : les Montrougiennes et les Montrougiens ont jusqu'au 23 février pour y participer > [Vers une rue des Frères Henry rénovée et végétalisée - Montrouge - Démocratie participative](#)

II. Point sur les budgets participatifs :

Madame Elisabeth ROSSIGNOL et le Pôle Démocratie Participative présentent le dispositif des Budgets participatifs dont la 5^e édition débutera en mars 2025.

- Un dispositif de **démocratie participative** : co-construire les projets imaginés et votés par les Montrougiennes et les Montrougiens
- Une **enveloppe financière** de 300 000€ d'investissement votée en Conseil municipal tous les 2 ans

5 grandes phases :



Le dépôt des projets :

- **Tous les Montrougiennes et Montrougiens de 16 ans et + peuvent déposer leur projet pour la ville** (à l'exception des élus ayant un mandat local ou national)
- **Les projets déposés doivent :**
 - Relever des compétences de la Ville,
 - Être localisés sur le territoire communal,
 - Être d'intérêt général et à visée collective,
 - Concerner uniquement des dépenses d'investissement,
 - Être techniquement et juridiquement réalisables,
 - Pouvoir être réalisés dans les deux ans,
 - Avoir un coût de réalisation inférieur à 1/3 du Budget participatif total, soit 100.000 euros.
 - Ne comporter aucun élément de nature discriminatoire, diffamatoire, ou contraire à l'ordre public.
 - Ne générer aucun frais de fonctionnement nouveau jugé trop élevé par les services municipaux.

L'analyse des services :

Le service concerné par le projet étudie sa faisabilité :

- Technique
- Financière (maximum 100 000 € d'investissement)
- Juridique

Le Grand oral :

Pour chaque quartier :

- **Un jury** composé de **8 membres du Comité de quartier volontaires** + le Président et son Vice-Président.
- **Des auditions** : les projets qui concernent le quartier sont présentés au jury par le porteur de projet.
- **Une sélection** : 10 projets maximum par quartier sont retenus par le jury.

La phase de vote :

Tous les Montrougiennes et Montrougiens de plus de 16 ans et + peuvent voter pour leurs 3 projets préférés.

Les projets lauréats sont ceux qui obtiennent le plus de voix dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée aux Budgets Participatifs – soit 300 000 €.

Phase de réalisation :

- Les projets lauréats sont réalisés dans les 2ans qui suivent leur élection.
- Les porteurs de projets sont associés à la construction de leur projet.
- Le pôle Démocratie participative assure le lien entre le porteur de projet, les élus et le service en charge de la réalisation.

Les membres des CQ sont invités à participer en :

- déposant un projet,
- en parlant autour d'eux
- étant volontaire pour faire partie du jury du Grand oral

III. [Compte-rendu des travaux et réflexions des commissions :](#)

Les membres du CQ ont créé des commissions pour constituer des axes de travail sur lesquels ils ont travaillé en autonomie. Pour rappel, **chaque réunion de commission doit faire l'objet d'un compte rendu à remettre au Pôle Démocratie Participative et à présenter en séance**. Les membres des commissions peuvent solliciter le Pôle démocratie participative pour réserver une salle, rencontrer des élus ou des services de la Ville.

Les commissions sont invitées à faire un compte rendu de leurs travaux respectifs.

Les différentes **commissions et leurs membres** :

Commission Voirie: [La commission s'est réunie 1 nouvelle fois depuis la dernière reunion \(Voir corpus\).](#)

- Madame Véronique TOFFIS
- Madame Dominique LE SAUX
- Monsieur Jean-Yves LE SAUX
- Monsieur Benjamin SMADJA
- Monsieur Rodolphe NIVAULT
- Madame Claudine FREULON

Une demande de promenade en compagnie de Monsieur Paul-André MOULY, Maire-adjoint aux Mobilités, à la Voirie, au Stationnement et au Partage de l'espace public, est décidée. Madame ROSSIGNOL demande au Pôle Démocratie Participative de mettre en place le rendez-vous un matin à 9h en semaine. Plusieurs membres souhaitent y participer : Monsieur LEROUX, Monsieur SMADJA, Monsieur LE SAUX, Madame TOFFIS, Madame FREULON, Monsieur NIVAULT, Madame GLATINI et Madame PAKNIA. Un mail avec proposition de dates leur sera envoyé prochainement et la date qui recueillera le plus de membre sera sélectionnée.

Commission Culture et Evènementiel: La commission s'est réunie 1 fois depuis la dernière reunion.

- Madame Claudine FREULON
- Madame Dominique MARTIN
- Madame Abibata BARRO
- Madame Annie GLATIGNY
- Madame Christine MAILLARD

le CR : La commission culture composée de Mme Abibata Barro, Mme Claudine Freulon, Mme Annie Glatigny (absente ce jour-là), Mme Christine Maillard et Mme Dominique Martin s'est réunie le vendredi 8 novembre pour construire le projet d'une animation dans le quartier Buffalo, avec pour objectif la réunion des gens du quartier autour d'une animation culturelle.

Contenu :

* lecture par l'écrivain Guillaume Marie, qui est Montrougien, d'extraits de son roman d'anticipation sur la destruction de la Nationale 20. L'auteur serait d'accord (contact Claudine Freulon)

*lecture agréementée de chants ou de chansons sur le thème de la route. Contact de la cantatrice avec Dominique Martin.

*Vente de produits d'ailleurs. Contacts d'Abibata Barro

Lieu :

Jardin Jules Ferry avec possibilité de repli à la maison des seniors en cas de mauvais temps

Problèmes rencontrés :

*lieu : autorisation de la mairie pour avoir une salle à la Maison des seniors ?

*droit de vente : Mme Annie Glatigny, qui nous a rejoint, propose ses compétences

*communication : la marie pourrait-elle nous aider pour affiches, flyers, site Web ?

Calendrier :

Au printemps (météo) et possibilité d'une salle à la Maison des seniors. Une prochaine réunion avec Mme Annie Glatigny, et s'il était possible d'avoir des réponses de la

mairie sur les sujets qui relèvent de son autorité, après la mi-décembre permettrait d'affiner nos propositions.

Williams TESTE s'est renseigné auprès de la Direction de la Communication, la promotion de ce type d'évènement est possible sur les réseaux sociaux, par contre il n'est pas possible d'imprimer des flyers et des affiches. M. Williams TESTE a eu Mme Freulon au téléphone et lui a indiqué que ce type d'animation ressemblant beaucoup à une fête de quartier, elle pourrait être pris en charge par l'association de quartier si Mme Glatigny est d'accord avec l'appui du Pôle Démocratie participative.

Commission Commerces: [La commission s'est réunie 1 nouvelle fois depuis la dernière reunion \(Voir corpus\).](#)

- Monsieur Robert LEROUX
- Madame Alexandrine CORNELOUP
- Madame Nazila PAKNIA
- Monsieur Benjamin SMADJA

Madame ROSSIGNOL explique qu'un rendez-vous a eu lieu entre la Commission Commerce de ce Comité et Messieurs Patrice CARRE, Maire-Adjoint aux Commerces et Monsieur Emmanuel LE BASSARD, Manager du Commerce au sujet de l'implantation des commerces dans le quartier.

Suite à cette réunion, il a été décidé d'une prochaine réunion dans 6 mois pour voir l'évolution du dossier.

Commission Environnement et Végétalisation : [\(Pas de retour de CR mais quelques questions, remarques et suggestions parvenues le mercredi 15 janvier\).](#)

- Madame Sylvie NGUYEN
 - Madame Blandine BRICE
 - Madame Martine LE CORRE
 - Madame Marianne BRUNEAU
-
- Qu'est-il prévu pour l'évacuation de l'eau de pluie en cas de fortes précipitations, et inondations devant la station Barbara ?
 - Inspiration Végétale (thème alimentation saine) : proposition de solliciter des associations pour proposer des ateliers, telles que : la L214, Sea Shepherd, etc.

IV. Echanges et questions diverses :

M. Robert LEROUX :

1- Le collectif Victor Basch demande à nouveau la remise en double sens de l'avenue du Fort afin de répartir équitablement la circulation des véhicules traversant Montrouge dans le sens Sud/Nord. La suppression de quelques places de stationnement sera peut-être nécessaire mais de nombreuses places ont déjà été supprimées à Montrouge pour une raison esthétique, comme rue Gabriel Péri. Ici il s'agit de l'apaisement d'une rue...

Réponse : Quelques remontées négatives ont effectivement été recensées par la Ville concernant le sens de circulation de la rue Victor Basch. Une seconde consultation spécifique a donc été mise en œuvre afin de connaître, plus précisément, le ressenti et les attentes de l'ensemble des riverains. Le résultat de cette consultation conforte les options retenues par le plan de mobilité, c'est pourquoi la rue Victor Basch reste en sens unique Sud-Nord.

2- L'abri bus de l'avenue Max-Dormoy, au niveau du magasin Lidl est si profond qu'il occupe les deux tiers du passage sur le trottoir déjà très pénible à la marche par la présence envahissante des encadrements d'arbres. Des abris plus étroits, comme ceux de la Porte d'Orléans seraient plus adaptés à l'étroitesse du lieu...

Réponse : Le quartier Barbara nécessite un abri bus suffisamment grand pour accueillir le flux important de personnes qui peuvent prendre le bus 323.

3- Le stationnement sur la N20 est devenu beaucoup plus dangereux avec le nouvel aménagement, puisqu'il se situe entre la piste cyclable et la partie roulante des voitures. Si on échappe à un vélo lancé à toute vitesse, on a des chances de se faire happer par une voiture...

Réponse : Ce système fonctionne bien à Paris et prochainement 3 carrefours seront créés (Estienne d'Orves, Gambetta, Louis Rolland), ce qui permettra d'apaiser la circulation.

4- Les vélos, au grand dam des piétons et voitures, ont le droit de remonter certaines rues à contre sens. Si nous devons accepter cette obligation il nous semble normal que dans les zones 50 où c'est interdit, la police verbalise ceux qui ne respectent pas les règles comme cela se pratique chaque jour, par exemple avenue Henri Ginoux et sur toutes les zones 50 à sens unique. Un rappel sur les panneaux existants et une vigilance de la police seraient bienvenus...

Réponse : La Police Municipale intervient déjà. Nous notons votre demande.

5- Beaucoup de montrougiens pensent à juste titre que la plateforme sportive de "la Solo" ne nécessite pas de projet compliqué et trop ambitieux. Il suffirait de refaire l'espace à l'identique, mais propre. En effet cela fait plusieurs décennies que rien n'y a été fait...

Réponse : L'étude de portance vient de se terminer, et de valider la possibilité de faire un projet. Celui-ci est actuellement en étude.

6- Le mur tagué face au lycée ne sera jamais immaculé. Pour ce faire nous proposons de laisser ces espaces à des graffeurs et tagueurs qui pourraient y exécuter des fresques et dessins qui seraient sans aucun doute plus esthétiques et certainement davantage respectés qu'un mur sans rien.

Réponse : une rencontre avec les élues à la culture et au Patrimoine pourrait être organisée

M. Jean-Yves LE SAUX :

Vous trouverez ci-dessous 2 photos de l'intersection du passage Raymond et de la rue Descartes.

La première photo ne permet pas de voir le panneau indiquant s'il est interdit de tourner à gauche (végétation, panneau mal placé...).



La deuxième photo montre qu'il n'y a pas de panneau signalant qu'on emprunte un sens interdit. Des conducteurs peuvent par conséquent en toute bonne foi tourner à gauche dans la rue Descartes (en sens interdit).



Réponse : La Ville va voir ce qu'elle peut faire.

Questions et remarques supplémentaires posées lors du Comité de quartier :

Où en est l'avancement du projet de la promenade des 2 gares ?

Réponse : Nous sommes en attente de la signature pour l'accord de la Ville de Paris afin de pouvoir commencer le projet.

Des arbustes ont été mis rue Carvès sur des emplacements de parking. Pourquoi ? Cela est déjà très compliqué de trouver une place dans le quartier.

Réponse : Le Pôle Démocratie participative va se renseigner à ce sujet.

Un membre nous fait remarquer que la société en charge de l'élagation des arbres est montée avec un gros véhicule équipé de chenille et a abimé toute l'entrée du petit parc angle Molière/Verdun.

Remerciements de Madame Elisabeth ROSSIGNOL pour les échanges. Elles mettent ensuite fin à la réunion à 20h30.

Informations complémentaires :

Pour rappel, toutes les questions doivent parvenir par mail « comitedequartier@ville-montrouge.fr » au moins 15 jours avant la prochaine réunion.

La prochaine réunion du Comité de quartier Ferry Buffalo se déroulera le lundi 31 mars 2026 à 18h30 (lieu à définir Hôtel de Ville ou Maison des Associations) Les membres souhaitent l'Hôtel de Ville.

Contact :
comitedequartier@ville-montrouge.fr

Tout sur la Démocratie participative à Montrouge :
<https://jeparticipe.ville-montrouge.fr/>

Inscription à Actu'Montrouge, la Newsletter de la ville :
<https://www.ville-montrouge.fr/497-newsletter.htm>

Compte-rendu N°2 **Commission « Commerces » - CQ Ferry-Buffalo**

Le mardi 19 novembre 2024, les membres de la Commission « Commerces » du comité de quartier Ferry-Buffalo ont rencontré les représentants de la Mairie en charge du commerce : M. Patrice Carré (Maire-adjoint au Commerce, à l'Artisanat et aux Accueils de loisirs) et l'expert municipal idoine, M. Emmanuel Le Bassard, Manager du commerce ainsi que Mme Elisabeth Rossignol, notre Présidente de comité de quartier.

Sur la base du compte-rendu de réunion de la commission du 18 juin, différents points furent abordés :

1. Commerces du quartier, en déshérence, quasi abandonnés depuis parfois plusieurs années.

La commission a demandé si la mairie disposait de leviers pour imposer ou refuser une installation de commerce.

Sur le plan juridique, le principe de liberté du commerce ne permet pas à la mairie de refuser l'installation d'une enseigne en l'absence de trouble potentiel à l'ordre public, comme un possible danger pour les habitants ou une atteinte aux bonnes mœurs.

Comment alors éviter les fermetures prolongées ou les installations superfétatoires comme le doublon de la pizzeria « Pizzetta » installée à deux mètres d'une autre pizzeria déjà existante, le énième chocolatier avenue de la République ou la laverie ouverte à quelques mètres d'une autre laverie avenue Henri Ginoux ?

Un préalable indispensable à toute solution est la mise en vente du local commercial libéré ou sa remise en location par son propriétaire ; la Mairie est à l'affût des déclarations obligatoires enregistrées par ses services.

Dans ce cas, une première solution consiste à préempter le commerce libéré, si :

- il est situé dans le périmètre de préemption défini dans le PLU,
- la mairie y trouve un intérêt pour la collectivité
- la mairie dispose des fonds nécessaires à l'acquisition du commerce.

Dans certaines occurrences, la préemption peut être contestée par le propriétaire. Ainsi l'hôtel « Moderne », rue Morel a naguère fait capoter la préemption, pour tomber en décrépitude...

Actuellement, il semble plus ou moins mis en vente par tranches, mais apparemment les travaux seraient tellement conséquents que les acheteurs ne se bousculent pas...

Une autre option que peut utiliser la mairie, pour les commerces situés en dehors de zone de préemption, est de susciter des vocations via les fédérations du commerce (« boulangerie », « boucherie »,...) ou l'association des commerçants de Montrouge que la commission pourrait envisager de rencontrer pour évoquer le sujet, et pouvoir proposer une solution citoyenne.

2. Terrasses des commerces de bouche.

La commission a demandé à ce que le règlement des terrasses soit respecté par tous les commerçants qui en bénéficient et pas seulement par quelques-uns. En effet il a été répertorié un certain nombre d'enseignes qui s'affranchissent des règles, jusqu'à s'organiser une petite annexe sur l'emplacement qui leur est alloué. Ce comportement est anormal. La mairie en prend bonne note et a d'ores et déjà fait une liste des commerces en cause et leur a demandé de mettre leurs terrasses aux normes pour le début de l'année 2025 sous peine d'amendes et de pénalités, suivies d'un retrait de l'autorisation.

3. Disparition et non-remplacement de commerces de proximité qui favorisaient le brassage des habitants, comme le bazar à côté de la poste, « La vie moins chère » à côté du Monop' ou encore le magasin de vêtements près de chez Nicolas.

N'y a-t-il pas là l'opportunité pour la Mairie de susciter l'installation de commerces de remplacement de même nature, alors que la loi de l'offre et de la demande conduirait naturellement à des installations redondantes ?

Une réflexion sur de possibles propositions de la commission sera engagée en ce sens.

4. Nuisances occasionnées par certains commerces.

Pour exemple : le marchand de poulet grillé situé avenue Henri Ginoux.

Celui-ci pollue le quotidien de l'immeuble où il est situé et ses environs ; il est fermé par arrêté de la mairie pour la troisième fois consécutive (3 mois renouvelables), afin qu'il réalise les travaux nécessaires pour supprimer des nuisances (sonores et olfactives). Notons que les riverains ne sont pas favorables à la réouverture de ce commerce, qui occasionne également des problèmes de stationnement intempestif.

Pour assurer un suivi des échanges sur les points évoqués, la commission et les représentants de la mairie conviennent d'une réunion bilatérale semestrielle, dans le format de celle de novembre 2024.

La prochaine réunion se tiendra donc vers la mi-mai, à l'initiative du pôle « Démocratie participative » de la Mairie.

Réunion de la commission « voirie » du 15 octobre 2024

Participants : Benjamin SMADJA (animateur), Jean-Yves Le Saux, Véronique Toffis, Claudine Freulon, Dominique Le Saux (excusée), Rodolphe Nivault (excusé)

La commission examine les réponses de la mairie (à l'occasion du comité de quartier du 18 septembre) au questionnement posé lors de la dernière réunion du 25 juin :

1. Un revêtement des trottoirs globalement en mauvais état, avec des jointures omniprésentes, des trous, dénivelés et bosses sur une majorité d'entre eux

Le maire-adjoint à la voirie va envoyer un agent pour regarder où sont les bosses (rue La Fontaine)

La commission prend bonne note de cette initiative ; elle s'interroge néanmoins sur la qualité des travaux et celle de leur réception par les services de la ville. Cette observation a une portée générique sur l'ensemble des dégradations constatées et documentées (jointures, reous, dénivelés, bosses,...).

Question : y a-t-il une politique générale de recensement des défauts mentionnés par la commission, à l'échelle de la ville ? Et un plan de leur résorption ? Est-il possible de mieux contrôler à l'avenir la livraison des chantiers de travaux publics, pour éviter ces défauts ?

Proposition : améliorer la sensibilité des habitants du quartier (à titre expérimental) au signalement des défauts de revêtements mentionnés, en animant des réunions de quartier , avec l'appui de la mairie.

L'idée est de faire mieux connaître l'application, pour en développer son usage, et ainsi mieux recenser les défauts dont la mairie n'aurait pas connaissance. En corollaire, on imagine une meilleure communication de la prise en compte des signalements (actuellement, on a juste un accusé de réception automatique), qui pourrait être global et mensuel , et documentée via un média municipal

2. On remarque ici et là des réfections définitives non réalisées, des mois après la fin des travaux

L'adjoint voirie annonce une prochaine révision du règlement de voirie, qui améliorerait la réalisation de ces réfections, notamment leur timing.

Question : la commission demande à la mairie communication du règlement de voirie actuel ou savoir où le trouver s'il est en accès public ?

En complément, elle aimerait savoir quel résultat est attendu de cette révision ?

3. Les portions pavées des trottoirs (au droit des bateaux) sont presque toutes en mauvais état, faute d'entretien visiblement depuis fort longtemps

La mairie répond que le maintien des « bateaux » est à la charge des propriétaires des immeubles correspondant.

La commission exprime des doutes sur cette réponse, en tous cas sur sa précision. De quoi parle-t-on ? S'agit-il d'entretien quotidien (déneigement, balayage, petite réfection...), ou de travaux de maintenance ou de réparation ?

Dans le premier cas, on conçoit la réponse ; sinon, ça paraît peu plausible.

Question : où trouve-t-on la réponse sur la responsabilité de remise en état des bateaux, qui est l'objet des observations de la commission ?

4. Les implantations des arbres sont autant d'obstacles pédestres, avec les bordures et grilles de protection manquantes ou mal fixées

La mairie acte que les photos présentées par la commission font foi : il y a effectivement un problème. Sont évoqués les racines des arbres, dont la pousse pourrait déstabiliser les protections mentionnées.

Question : qu'est ce qui est prévu par les services de la mairie pour remédier à ce problème ? Y a-t-il un plan de résorption. Si oui, selon quel planning ?

Y a-t-il lieu, lors du changement des protections défectueuses, de proposer d'autres systèmes de protection, avec d'autres matériaux ?

5. Les bandes blanches pour non-voyant, ultraglissantes par temps de pluie, par ailleurs dans un état dégradé

Approbation de la mairie sur ce constat, le prestataire va être averti que le matériau utilisé n'est pas durable et glissant, le revêtement est non conforme et sera à reprendre

Question : quelle est l'action en cours pour solutionner ce problème, qui touche à la santé publique (handicap, accidents...) ? Quelle est l'échéance visée par la mairie pour répondre à ce désordre ?

6. Une prolifération des herbes sauvages sur la voirie, faute d'entretien

Cela est expliqué par la maire-adjointe à la propreté par des conditions climatiques exceptionnelles

La commission prend note de cette information, sans pouvoir anticiper sur le caractère récurrent de cette exception climatique (le réchauffement climatique structurel de la planète est avéré).

Question : dans ces conditions, que propose la mairie pour résorber l'état actuel, et pour l'anticiper en cas probable de récurrence?

7. Les coffrages des opérateurs de réseau (La Poste, EDF, France Telecom, ...) Intégralement tagués, globalement vétustes, voire délabrés

La mairie annonce que demande a été faite aux syndicats des immeubles d'intégrer les coffrages à la façade des immeubles. Quant aux opérateurs, on n'a apparemment pas de prise sur l'entretien des coffrages, qui leur appartiennent.

Question : la commission n'a pas compris si l'intégration des coffrages aux façades d'immeubles vaut seulement pour les nouvelles constructions, ou également pour l'existant ?

Question : que stipule le règlement de voirie au sujet des coffrages, qui occupent la voie publique ? Il paraîtrait étonnant que les opérateurs propriétaires des ouvrages n'aient aucune obligation d'entretien ?

Le cas échéant, le nouveau règlement de voirie prévoit-il de durcir ce point pour les opérateurs ?

Proposition : au-delà des questions réglementaires, ne pourrait-on pas proposer aux opérateurs une idée d'habillage de leurs ouvrages, le plus souvent inesthétiques . Par exemple, Enedis a par le passé financé avec des collectivités le graphage artistique de postes de transformation. Ne pourrait-on s'en inspirer en organisant un concours, en commençant au niveau du quartier ?

8. Des parkings deux roues largement déficitaires, entraînant des parkings sauvages

Pas de réponse claire de la mairie.

Question : quelle solution est envisagée par la mairie pour mettre en adéquation le développement constaté des 2 roues et les infrastructures ? Le moment venu, quelle répression des incivilités persistantes sera-t-elle mise en place ?

Question : une forme de verbalisation existe pour les 2 roues stationnées depuis longtemps (cf photo rue Boileau) ; est ce seulement du fait du caractère abusif dans la durée, ou la verbalisation concerne-t-elle aussi les stationnements sauvages ?



9. Une détérioration notable du bitume autour des emplacements de parking 2roues, principalement motos

Les photos font foi ; la mairie acte cet état de fait.

Question : y a-t-il une solution technique envisagée (pour les réparations et les futurs emplacements, sachant que le matériau utilisé actuellement n'est pas adapté ?

10. Des points de décharge d'encombrants sauvage, sans aucun QRcode

L'adjointe à la propreté informe que 2024 était une période de mise en place ; le nouveau système est géré par Vallée Sud, qui n'envisage pas de retour à l'ancien système.

2025 verra un accroissement de la verbalisation, qui n'est pas simple à mettre en place ; des inspecteurs de voirie commencent à mettre des amendes (135 €).

Des zones de décharge systématique ont été repérées.

La commission prend acte de ces informations.

Elle fait néanmoins remarquer que l'ergonomie du système n'est pas excellente : l'accès à l'espace numérique de déclaration d'encombrants est malaisé (surtout pour les personnes mal équipées ou en difficulté avec l'interface numérique), les limitations sont nombreuses (volume, qualité...), la mise en œuvre n'est pas pratique (imprimer un QR code, inscrire le numéro de réservation sur chaque objet,...) .

Question : un retour d'expérience est-il prévu ?

Proposition : mettre en place (au niveau du quartier à titre expérimental) une enquête de satisfaction sur le système en vigueur, avec un volet « bourse aux idées » pour améliorer les insuffisances constatées

11. Un manque de poubelles de rue, avec parfois plusieurs centaines de mètres entre 2 poubelles

Point noté par l'adjointe à la propreté.

Question : y a-t-il un recensement des poubelles de rue (comme celui des bancs) ? quel est le plan d'équipement en poubelles ?

12. L'omniprésence de traces d'urine sur les trottoirs, la faible présence des distributeurs de sacs à déjection canine

La mairie annonce que les points de collecte de déjections vont être doublés

Une sensibilisation des enfants dans les écoles pourrait être prévue (cf adjointe à la vie scolaire).

Question : quel est le timing de ce développement des points de collecte ?

Proposition : organiser à titre expérimental sur le quartier des ateliers de sensibilisations des écoliers, en lien avec les services municipaux concernés

13. Des terrasses omniprésentes, qui semblent ne parfois respecter aucune charte

Point non abordé faute de temps

La commission « voirie » laisse la main sur le sujet à la commission « Commerce », qui doit rencontrer et évoquer ce point avec l'adjoint au commerce

14. Des chantiers sans signalétique visible, dont certains semblent interminables

Point non évoqué faute de temps

Question : y a-t-il une visibilité par les services de la mairie des chantiers en cours ? La signalétique de ces chantiers (dates de début et de fin, entreprise responsable et coordonnées,...) est-elle surveillée ?

15. Un mobilier urbain parfois très encombrant, comme des bacs à fleurs gigantesques et des plots anti-parking géants

Points non abordés faute de temps

Question : quel est le constat de la mairie ?

Proposition : une opération pilote sur une rue « visible » du quartier, pour la rendre moins encombrée (mobilier urbain renouvelé, terrasses contenues...), en meilleur état (refections faites), plus propre (poubelles, distributeurs de sacs, surveillance...). Donc adaptée à la circulation pédestre.

Conclusion : la commission demande une entrevue avec les principaux adjoints concernés (voirie, propreté et sécurité) pour une réponse aux questionnements et un premier examen des propositions, le cadre des réunions plénières du comité de quartier – utile pour les premières réponses de principe - étant peu approprié à ces échanges plus approfondis